

FISE

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a été créé par l'Assemblée générale en décembre 1946 pour secourir les enfants et les adolescents des pays victimes d'agression et ceux des pays bénéficiaires de l'Administration des Nations Unies pour le secours et le rétablissement. On envisageait aussi d'améliorer de façon générale l'hygiène infantile. En 1953, l'Assemblée générale décida de maintenir le Fonds pour une période indéfinie. En conséquence, on fit porter les efforts sur une action à long terme; mise sur pied de services d'hygiène et de bien-être, alimentation rationnelle des enfants et entreprises connexes. Le Fonds opère présentement dans 95 pays et territoires, notamment dans les pays sous-développés de l'Asie, de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Amérique latine. L'an dernier, le FISE appuyait 23 projets, concernant pour une bonne part la suppression de la malaria, la lutte contre le pian et la tuberculose et d'autres aspects fondamentaux de l'hygiène.

Depuis sa création l'organisme a reçu des contributions bénévoles de 118 pays et territoires; il est à remarquer que les pays bénéficiaires sont tenus de souscrire des fonds au moins équivalents à ceux qui leur sont alloués. Au 31 décembre 1955, les contributions et les montants promis s'élevaient à environ 185 millions de dollars dont 170 millions provenaient des gouvernements. Le budget annuel n'a cessé de s'élargir; les autorités du FISE espèrent rassembler une somme approchant les 20 millions pour les opérations de 1957.

Depuis les débuts du FISE, le Canada a fourni une aide financière importante à cet organisme, sa souscription initiale, qui remonte à 1947, se chiffrant à \$5,200,000. Le total des dons canadiens à la fin de 1957 atteindra \$10,675,000. Cette somme englobe les \$650,000 promis pour 1957 sous réserve de l'approbation du Parlement. A ces appoints gouvernementaux, s'ajoutent des contributions privées de \$1,500,000, recueillies à la suite de campagnes organisées au Canada.

UNRWA

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a été établi par l'Assemblée générale en décembre 1949 pour secourir et rétablir les 950,000 réfugiés laissés sans abri par suite des hostilités en Palestine en 1948. L'Office était chargé d'une double fonction: coopérer avec les gouvernements locaux à des programmes de secours et de travaux au Moyen-Orient, et avoir des consultations avec ces gouvernements au sujet des mesures à prendre jusqu'à l'expiration des programmes ou jusqu'à ce que les réfugiés soient en mesure de choisir entre le rapatriement et les compensations prévues par certaines résolutions de l'Assemblée générale.

A cause de facteurs d'ordre politique, il a été impossible de mettre en œuvre les divers plans conçus pour résoudre le problème des réfugiés de Palestine. Les réfugiés hésitaient devant toute démarche qui les aurait amenés à s'établir en dehors d'Israël puisqu'ils se seraient trouvés en mauvaise posture en ce qui concerne le rapatriement ou les compensations. Un programme d'emploi temporaire qu'on avait d'abord proposé se révéla impossible et les intéressés jugèrent inacceptables le plan de réintégration en vertu duquel tout le groupe des réfugiés devait être rétabli à la fin de 1955. A l'heure actuelle, des difficultés politiques paralysent l'application de deux importants projets de rétablissement qui placeraient quelque 200,000 réfugiés sur des terres irriguées le long de la vallée que forment la Yarmouk et le Jourdain, et dans le Sinaï occidental. De toute évidence, le bien-être